

Assemblée générale

29 novembre 2013

Sont présents : F. Récanati, J. Proust, P. Jacob, C. Beyssade, B. Spector, E. Pacherie, S. Bourgeois-Gironde, A. Mari, U. Kriegel, D. Nicolas, G. Origgi, N. Baumard, S. Bilardello, V. Gaudefroy.

Excusés : A. Bouvier, I. Stojanovic, R. Casati, M. Auvray, F. Nef, J. Dokic, T. Zalla, F. Corblin, P. Egré, J. Pelletier, D. Sportiche, C. Geraci, P. Schlenker., F. de Vignemont.

L'assemblée générale n'a pu traiter que le premier point de l'ordre du jour (la demande d'affectation à l'IJN de Vincent Homer). Les documents relatifs à cette demande avaient été déposés sur l'intranet du laboratoire, et une discussion préliminaire avait eu lieu par email dans les jours précédents l'AG.

Ont été discutées dans un premier temps les questions de procédure (qui vote ?). Trois motions sont mises aux voix :

Motion 1 : Seuls ceux qui sont présents physiquement votent.

Motion 2 : Seuls ceux qui sont présents physiquement votent, mais on comptabilise parallèlement les voix de ceux qui participent au débat par téléconférence. Si (et seulement si) la prise en compte de ces votes additionnels apparaît de nature à faire basculer la majorité, un scrutin décisionnel sera organisé dans la semaine suivant l'AG, auquel pourront participer tous les membres statutaires du labo.

Motion 3 : L'AG ne vote pas. Un scrutin décisionnel sera organisé dans la semaine suivant l'AG, auquel pourront participer tous les membres statutaires du labo.

Résultat du vote procédural (à main levée), sur 11 votants :

Motion 1 : 7 votes

Motion 2 : 4 votes

Motion 3 : 6 votes

La motion 1 est donc adoptée : Seuls ceux qui sont présents physiquement votent.

Une discussion générale s'engage ensuite sur la situation de Vincent Homer et sa demande de réaffectation à l'Institut Jean-Nicod. Suite à la discussion, deux votes à bulletin secret sont organisés. Le premier vote propose un choix entre une acceptation inconditionnelle de la demande de rattachement (option A), un refus (option B), et une acceptation à condition que le détachement à Amherst que souhaite demander Vincent Homer immédiatement après sa titularisation soit limité à trois ans (option C).

Résultat du premier vote (à la majorité absolue):

A. 1 voix

B. 2 voix

C. 8 voix

La motion C est donc adoptée : la demande d'affectation sera acceptée à condition que le détachement qui suivra la titularisation soit de la durée indiquée par Vincent (trois ans).

Le second vote porte sur la formulation de la réponse de François à la demande de réaffectation. Trois options sont à nouveau proposées :

Motion 3 : François dira que la demande est acceptée à la condition indiquée.

Motion 4 : François dira que si l'INSHS souhaite affecter Vincent à l'Institut Jean-Nicod, le laboratoire est d'accord (à la condition indiquée).

Motion 5 : François dira que si l'INSHS souhaite affecter Vincent à l'Institut Jean-Nicod, le laboratoire est d'accord (à la condition indiquée), et précisera que son affectation est vivement souhaitée par l'équipe *Linguae*.

Résultat du vote

Premier tour :

Motion 3 : 3 voix

Motion 4 : 4 voix

Motion 5 : 4 voix

Deuxième tour pour départager la motion 4 et la motion 5 :

Motion 4 : 6 voix

Motion 5 : 5 voix

La motion 4 est donc adoptée : François dira que si l'INSHS souhaite affecter Vincent à l'Institut Jean-Nicod, le laboratoire est d'accord (à la condition indiquée).



La prochaine assemblée générale aura lieu au mois de mars.